

Lettre du 08 février 2023

Rapport de la Cour des Comptes :

la mobilisation de la communauté éducative autour du projet d'établissement est très loin de satisfaire les attentes

La mobilisation de la communauté éducative autour du projet d'établissement, préconisée par le dernier rapport de la Cour des comptes, est très loin de satisfaire les attentes d'**Indépendance et Direction**.

Partant du principe que « le système éducatif français peine à produire des résultats satisfaisants et (que) les difficultés que rencontre son pilotage, particulièrement centralisé, conduisent à s'interroger sur la manière dont les établissements scolaires peuvent se mobiliser, à leur niveau, pour bâtir et mettre en œuvre un projet pédagogique adapté aux spécificités de leurs élèves, afin d'améliorer leur réussite », le rapport de la Cour des comptes, publié le 24 janvier dernier, veut faire un état des lieux de l'implication des personnels en EPLE.

La 3^{ème} partie du chapitre II, qui concerne plus particulièrement le rôle du chef d'établissement, tente de détailler la gestion qualifiée de « trop rigide et centralisée » de sa carrière afin d'établir que, alors qu'il est un acteur clé, il reste en capacité d'actions limitées pour trois motifs principaux : son recrutement et son entrée dans le corps, sa formation et son accompagnement, le déroulement de sa carrière et sa mobilité.

Indépendance et Direction est en désaccord total avec les appréciations de ce rapport qui vise à une déconstruction de l'Éducation Nationale, des statuts et des missions des personnels de direction.

L'élargissement du vivier via le concours « 3ème voie », réservé à des candidats issus du secteur privé, est qualifiée d' « évolution positive » alors que, **pour Indépendance et Direction, il présente le danger de confier la direction des établissements à des profils très éloignés de la culture propre à ce ministère correspondant à sa volonté de contrôler davantage ce corps dans un nouveau type de management.**

La crainte d'**Indépendance et Direction** est confirmée par l'intention de faire bénéficier les cadres de l'encadrement d'une formation continue sur des sujets comme « savoir manager une équipe » ou « les évaluations nationales des établissements », allant même jusqu'à envisager d'intégrer le suivi de formation parmi les items de l'évaluation annuelle des personnels de direction.

Indépendance et Direction a alerté de nombreuses fois sur les dangers du Nouveau Management Public susceptible d'entraîner des situations de souffrance au travail.

Enfin, en ce qui concerne la mobilité des personnels de direction, décidée au niveau national, elle est considérée trop éloignée des décisions qui pourraient être prises au niveau académique.

Ce constat s'inscrit dans la perspective de territorialisation du recrutement des personnels qu'Indépendance et Direction dénonce dans le souci d'un traitement national.

Qui plus est, l'évaluation professionnelle de l'adjoint par le chef, jugée comme « la consolidation de la position hiérarchique des chefs d'établissement », fait fi du fait que **le chef n'est pas statutairement le supérieur hiérarchique de l'adjoint, revendication forte d'Indépendance et Direction.**

Enfin ce rapport ne manque pas de constater que « l'avantage salarial effectif moyen des chefs d'établissement par rapport aux enseignants n'est pas toujours avéré et se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE [54,5 % pour le premier cycle du secondaire ; 37,4 % pour le second cycle du secondaire en 2017] et préconise la généralisation du RIFSEEP qui tiendrait compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Indépendance et Direction ne manquera pas de contester tout projet d'indemnisation qui risquerait d'individualiser les traitements des personnels de direction par une gestion devenue totalement opaque et inégalitaire.

De même, ce rapport remet en question l'indemnisation actuelle, calculée sur la bonification indiciaire liée à la catégorie de l'établissement, qui incite les personnels de direction à demander trop souvent des mutations en vue d'une augmentation de salaire, « au détriment de la mise en place des conditions favorables à une mobilisation de l'équipe pédagogique autour d'un projet d'établissement ».

Indépendance et Direction continuera à demander une revalorisation salariale qui prenne en compte, sur la part fonctionnelle, les nombreuses responsabilités comme toute nouvelle mission imposée aux personnels de direction, et un taux d'accès aux promotions équivalent à celui dont bénéficie le corps des inspecteurs.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

[ADHÉRER à ID-FO](#)